

## CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

### DÉLIBÉRATION n° 2022/03/12-12

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 12/03/2022,  
sous la présidence de Madame Aurélie Robineau-Israël,

**Vu** le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11 ;

**Vu** le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissement ;

**Vu** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**Vu** l'arrêté du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'exercice du contrôle budgétaire sur les écoles nationales supérieures d'ingénieurs mentionnées à l'article D. 719-186 du code de l'éducation, sur les instituts d'études politiques mentionnés à l'article D. 719-190 du code de l'éducation, sur l'Institut d'administration des entreprises de Paris et sur l'Observatoire de la Côte d'Azur ;

**Vu** le document de contrôle du 27 janvier 2020 relatif à l'IEP d'Aix-en-Provence établi en application de l'article 10 de l'arrêté du 26 décembre 2014 susvisé ;

**Vu** les documents comptables présentés au Conseil d'administration ;

**Vu** le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence,

### **DÉCIDE :**

#### **OBJET : Approbation du compte financier de l'année 2021**

#### **Article 1 :**

Le Conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaires suivants :

- 30,24 ETPT sous plafond
- 7,58 ETPT hors plafond
  
- **5 703 450 € d'autorisations d'engagement dont :**
  - 2 608 591 € en personnel
  - 2 264 186 € en fonctionnement
  - 830 673 € en investissement
  
- **5 414 689 € de crédits de paiement dont :**
  - 2 609 941 € en personnel
  - 2 109 946 € en fonctionnement
  - 694 803 € en investissement
  
- 5 510 408 € de recettes
- 95 719 € de solde budgétaire
- - 26 512 € de variation de trésorerie
- - 9 100 € de résultat patrimonial
- 399 656 € de capacité d'autofinancement
- - 126 563 € de variation de fonds de roulement

## CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

### **Article 2 :**

Le Conseil d'administration constate un résultat patrimonial négatif pour l'exercice (- 9 100 €). Conformément à l'article R. 719-104 du Code de l'éducation, une délibération du Conseil d'administration prévoyant les conditions de retour à l'équilibre du compte de résultat sera prise après avis préalable du Recteur de région académique, chancelier des universités.

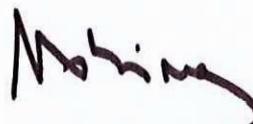
Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et le bilan sont annexés à la présente délibération.

**La délibération est mise au vote avec 30 membres en exercice et 19 membres présents (hors représentés). Le quorum est de 10 membres présents.**

Suffrages exprimés des présents et représentés : 30  
Majorité des suffrages exprimés : 16

**Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 30 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.**

Fait à Aix-en-Provence, le 12 mars 2022



Aurélie Robineau-Israël  
Présidente du conseil d'administration  
de l'IEP d'Aix-en-Provence

**DATE D’AFFICHAGE ET PUBLICATION: 30/03/2022**



# Analyse du compte financier 2021

**Rapport de l'Ordonnateur  
et de l'Agent Comptable**

**Conseil d'Administration du 12 mars 2022**

**Institut d'Études Politiques d'Aix-en-Provence**  
*Une grande École en Provence*

25, rue Gaston de Saporta—13625 Aix-en-Provence Cedex 1 [www.sciencespo-aix.fr](http://www.sciencespo-aix.fr)

## Table des matières

Introduction.....	2
Principaux éléments de 2021 .....	2
<b>I. LES OPERATIONS BUDGETAIRES.....</b>	<b>4</b>
A – Les autorisations d’engagement (AE).....	4
B – Les crédits de paiement (CP) .....	6
C - Les recettes encaissées.....	9
D - Le solde budgétaire :.....	9
<b>II. ANALYSE DE LA SOUTENABILITE BUDGETAIRE.....</b>	<b>10</b>
A – Les autorisations budgétaires et les restes à payer (RAP).....	10
B – L’équilibre financier.....	12
<b>III. L’ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT ET DU BILAN.....</b>	<b>12</b>
A- Le compte de résultat et son évolution .....	12
a. L’analyse de l’évolution des recettes .....	13
b. L’analyse de l’évolution des dépenses .....	14
c. Le résultat de fonctionnement .....	15
B- La capacité d’autofinancement .....	15
C- L’Analyse du bilan .....	16
a. La variation du fonds de roulement de l’exercice .....	16
b. Le Fonds de roulement.....	17
c. Le besoin en fonds de roulement.....	18
C – LA TRESORERIE .....	19
<b>ANNEXE : ELEMENTS RELATIFS AU TITRE 2 ETAT - PLAFOND D’EMPLOIS / CREDITS DE MASSE SALARIALE.....</b>	<b>20</b>

## Introduction

---

L'Institut d'Études Politiques d'Aix-en-Provence (IEP ou Sciences Po Aix) est un établissement public autonome d'enseignement supérieur créé en 1956. Il est l'un des neuf Instituts d'Études Politiques de France, le seul sur la façade méditerranéenne.

Le compte financier rend compte de la situation financière de l'établissement appréciée à la fin de chaque exercice (le 31 décembre de chaque année).

Il s'inscrit dans un processus de « qualité des comptes » dans la perspective de leur « certification ».

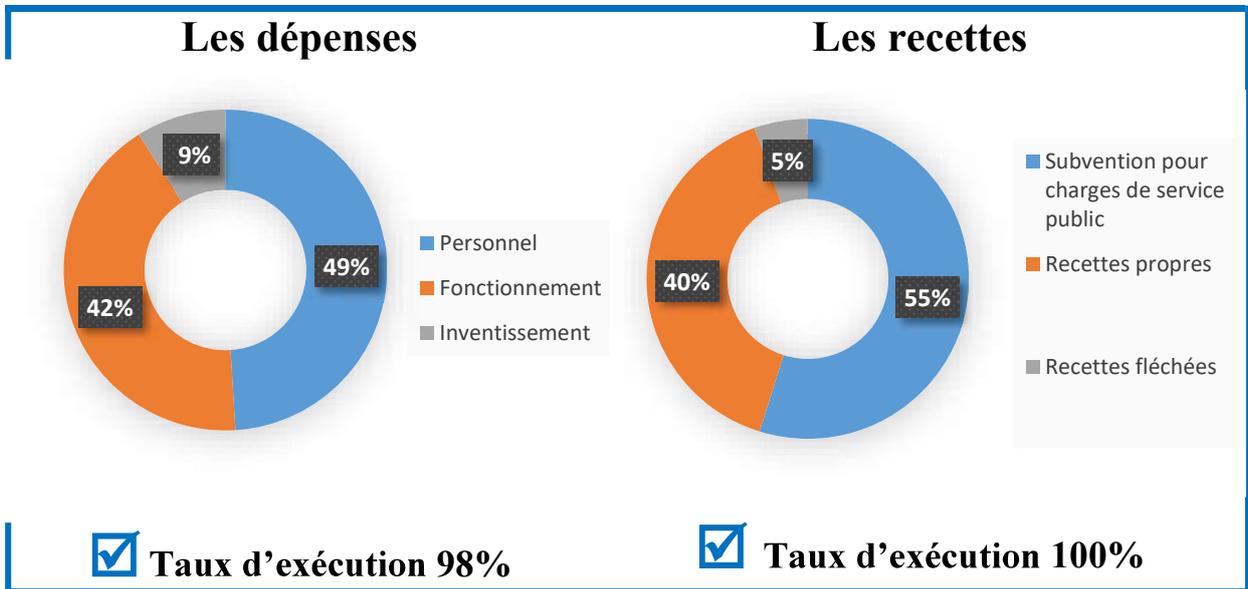
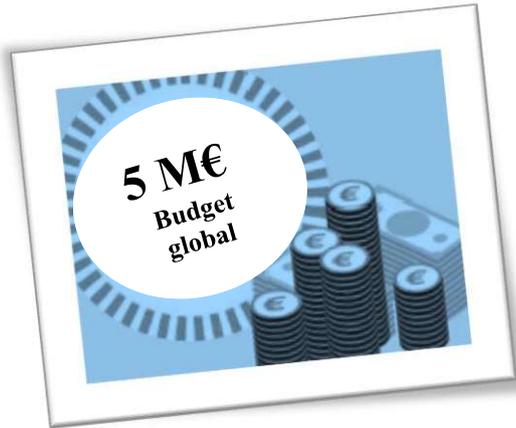
Le compte financier 2021 est réalisé conformément au décret du 7 novembre 2012 sur la gestion budgétaire et comptable publique. Antérieurement au décret GBCP (Gestion budgétaire et comptable public), la soutenabilité budgétaire s'appréciait au regard du compte de résultat qui devait être présenté à l'équilibre et du niveau de fonds de roulement. Cette doctrine ne tenait pas compte de la dimension pluriannuelle des engagements donnés, ni des variations liées à la trésorerie. Désormais, la soutenabilité budgétaire s'apprécie à partir de données issues des deux comptabilités budgétaire et patrimoniale :

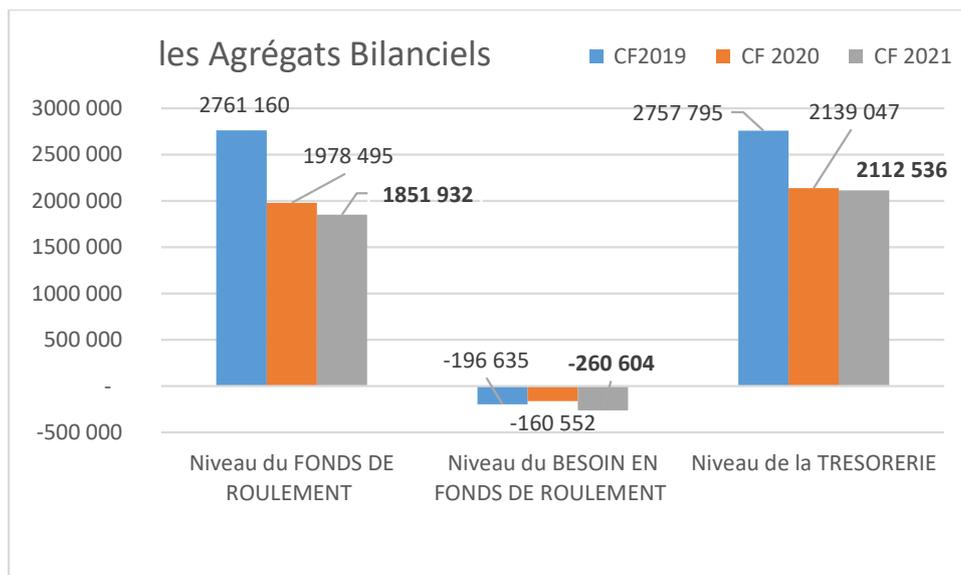
- ▶ Les restes à payer ;
- ▶ Les opérations pluriannuelles ;
- ▶ Le solde budgétaire ;
- ▶ La variation de la trésorerie (fléchée ou non) ;
- ▶ Le résultat ;
- ▶ La capacité d'autofinancement ;
- ▶ La variation du fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement.

## Principaux éléments de 2021

---

**Au moment de l'élaboration du compte financier 2021, on notera évidemment que les éléments budgétaires et comptables de l'exercice 2021 ont été impactés par la crise sanitaire.**





## I. LES OPERATIONS BUDGETAIRES

### A – Les autorisations d'engagement (AE)

Elles constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées sur l'exercice.

La consommation d'AE de l'exercice 2021 s'établit à 5 703 450 €. (Tableau 2)

Ce montant se décompose comme suit :

- ▶ 2 608 591 € en masse salariale (MS) contre 2 448 408 € en 2020

La consommation des AE MS ouvertes au titre de l'année 2021 s'élève à 98,8 %

- ▶ 2 264 186 € en fonctionnement, contre 2 113 440 € en 2020

La consommation des AE fonctionnement ouvertes au titre de l'année 2021 s'élève à 99,9 %

- ▶ 830 673 € en investissement, contre 460 043 € en 2020

La consommation des ouvertures AE d'investissement au titre de l'année 2021 s'élève à 96,5 %

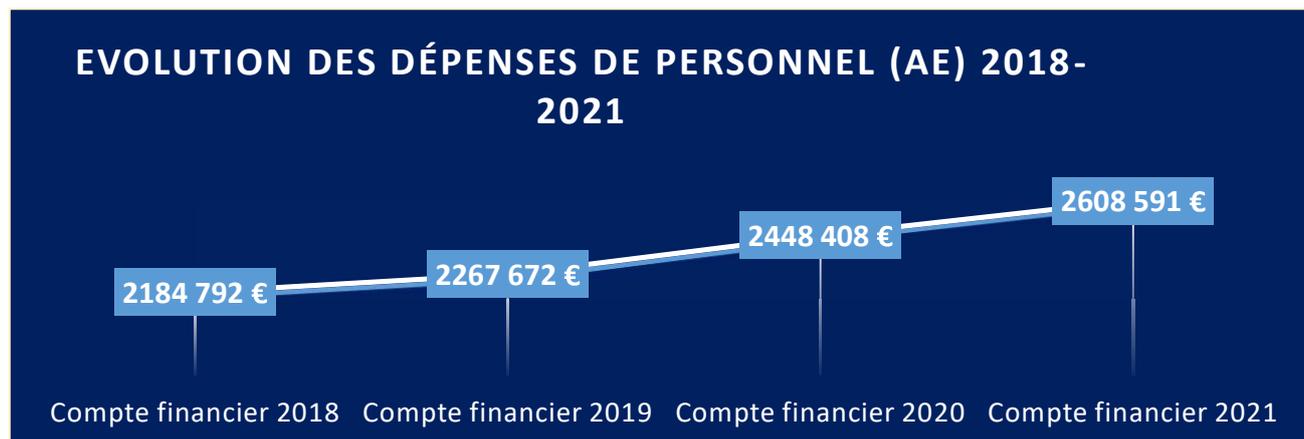
La consommation moyenne globale des AE sur l'année 2021 s'élève à pratiquement 99 %, légèrement supérieure à celle de 2020, 94 %.

Les taux d'exécution sont en légère augmentation malgré le contexte de crise.

	AE PREVISION 2021	CONSOMMATION AE 2021	% DE CONSO
MASSE SALARIALE	2 640 000 €	2 608 591 €	98,81%
FONCTIONNEMENT	2 265 145 €	2 264 186 €	99,96%
INVESTISSEMENT	860 000 €	830 673 €	96,59%
TOTAL AE 2021	5 765 145 €	5 703 450 €	98,93%

Le taux de consommation des crédits de personnel (proche de 99%) est en hausse par rapport à l'an passé (97%) et est donc satisfaisant.

On notera que la prévision (au moment du BI) et la re-prévision, au moment du BR 2021, ont été respectées. L'année 2021 a renoué avec une gestion « classique » des dépenses de personnel contrairement à l'année 2020 qui avait été plus perturbée (annulation du concours, d'examens et de recrutements spécifiques, prolongations certains contrats de recherche...).



Sur la partie fonctionnement, on note une stabilité du niveau des AE ouvertes depuis 2016, autour d'un montant « socle » de 2,2 M€.

Si pour l'exercice, le taux de consommation est pratiquement de 100%, l'enveloppe avait été ajustée au moment du budget rectificatif dans un contexte très instable où l'ensemble des événements ou des déplacements étaient soit interdits, soit fortement déconseillés.

Les frais de missions se situent à un niveau plus élevé qu'en 2020 mais très en deçà des années antérieures l'ensemble des événements se déroulant dans l'établissement (conférences, séminaires, événements scientifiques et pédagogiques au sens large) et rarement à l'extérieur.

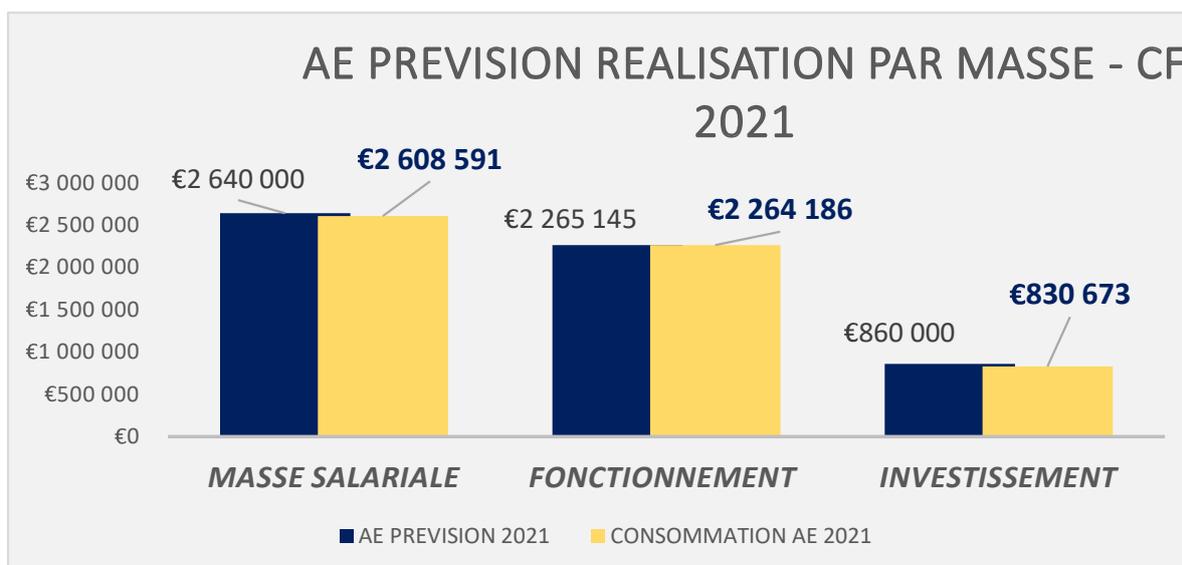
De même, l'ensemble du fonctionnement des instances, notamment les conseils d'administration, ont donné lieu en 2021 à de nombreuses sessions en visioconférence.

Sur la partie investissement, le taux de consommation s'élève à 96%, après un ajustement lors du budget rectificatif (+60 K€).

Malgré de nombreuses perturbations, une partie importante des opérations a pu être engagée, les calendriers de réalisation sont pour certaines encore flous.

Les dépenses réalisées liées au titre du PPI ne l'ont été qu'à hauteur de 448 485 €, pour 500 K€ prévus, soit 90% de consommation.

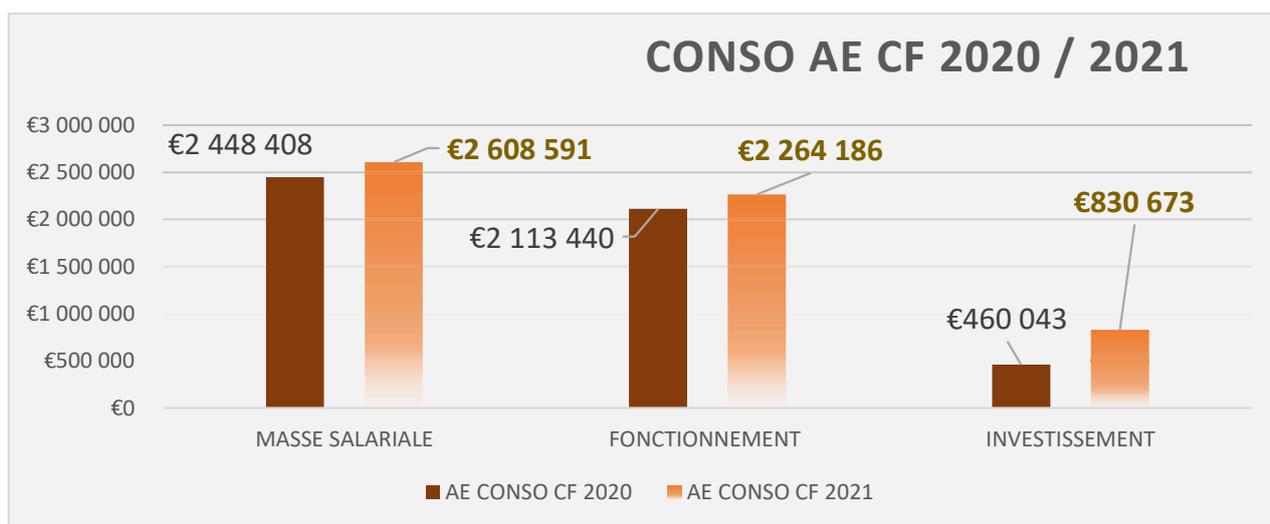
Les autres dépenses d'investissement (essentiellement liés au numérique et à l'équipement des grandes salles des sites en système de diffusion / captation) ont donné lieu à une légère surconsommation, 116% des AE prévues (382 K€ contre 330 K€ prévues).



Dans le rapprochement des exercices 2020 et 2021 on notera, sur la partie investissement, un décalage significatif sur les AE consommées d'une année à l'autre.

Rappelons que l'année 2020, outre la crise sanitaire, constituait une année de transition après des investissements massifs entre 2016 et 2019. Au mois de juillet 2022, la mise à jour du schéma directeur d'aménagement immobilier sera présentée au CA et permettra d'en faire découler une mise à jour du PPI.

Le déploiement du PPI est à l'avenir prévu dans le cadre des crédits que l'établissement peut mobiliser seul via une CAF relativement stable (à hauteur de 400 K€) ou, pour des dépenses plus importantes dans le cadre de cofinancements (contrat d'avenir, opérations spécifiques...).



## B – Les crédits de paiement (CP)

Les crédits de paiement correspondent à la limite supérieure des dépenses payées et décaissées sur l'exercice.

Ils représentent en 2021 un total de 5 414 689 € (Tableau 2).

Les crédits de paiement sont calculés à partir des masses financières portant sur le personnel, le fonctionnement et l'investissement avec une distinction selon que les crédits sont fléchés ou non.

Ce montant se décompose comme suit :

- ▶ 2 609 941€ en masse salariale (MS) contre 2 447 208 € en 2020

La consommation des CP MS ouverts au titre de l'année 2021 s'élève à 99 %

- ▶ 2 109 946 € en fonctionnement, contre 1 669 345 € en 2020

La consommation des CP fonctionnement ouverts au titre de l'année 2021 s'élève à 100 %

- ▶ 694 803 € en investissement, contre 985 443 € en 2020

La consommation des ouvertures CP d'investissement au titre de l'année 2021 s'élève à 93%

La consommation moyenne globale des CP sur l'année 2021 s'élève à 98%, contre 90% en 2020.

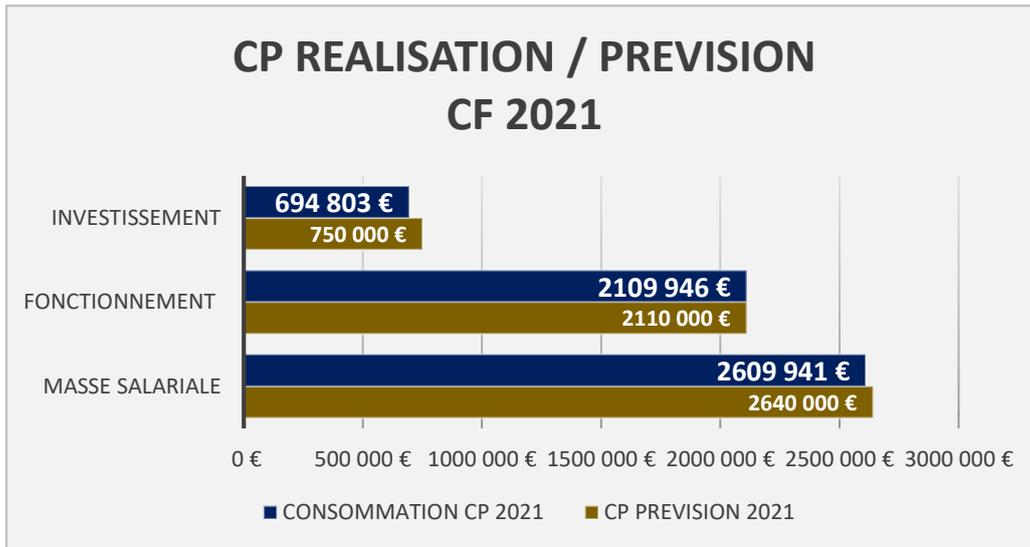
	CP PREVISION 2021	CONSOMMATION CP 2021	% DE CONSO
MASSE SALARIALE	2 640 000 €	2 609 941 €	99%
FONCTIONNEMENT	2 110 000 €	2 109 946 €	100%
INVESTISSEMENT	750 000 €	694 803 €	93%
TOTAL CP 2021	5 500 000 €	5 414 689 €	98%

Sur les crédits de personnels, l'analyse détaillée pour les autorisations d'engagement reste valable pour les CP.

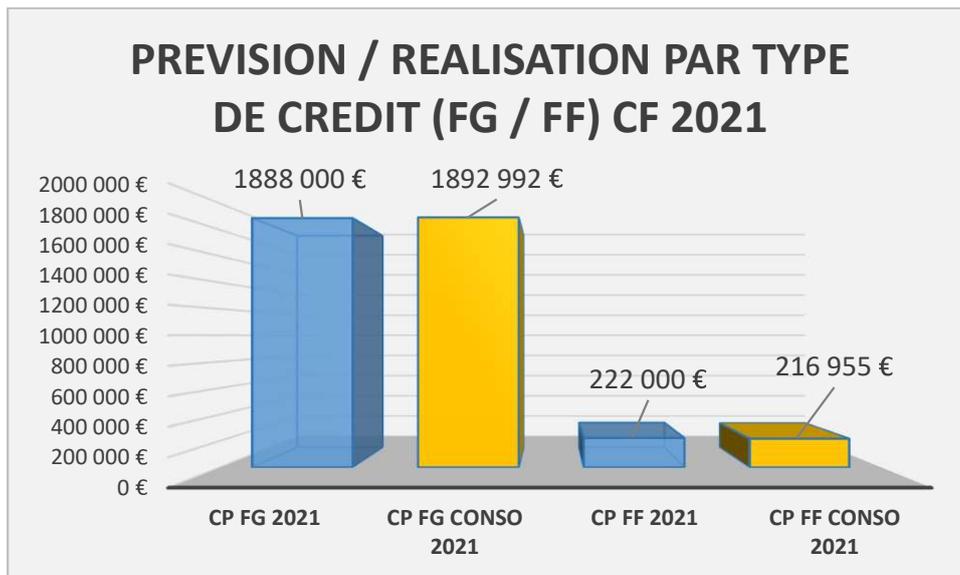
Sur les crédits de fonctionnement, sans revenir dans les détails des impacts, on observe naturellement une consommation plus importante qu'en 2020 (+ 440 K€), année exceptionnelle à plusieurs titres.

L'exercice 2021 a constitué un rattrapage sur certaines dépenses par rapport à des absences conjoncturelles liées à la situation 2020, certains projets ayant été reportés de fait d'une année sur l'autre.

Les chiffres présentés au BR ont permis d'ajuster le niveau de dépenses à la conjoncture et de les revoir à hauteur de – 90 K€, permettant une consommation totale des CP 2021.



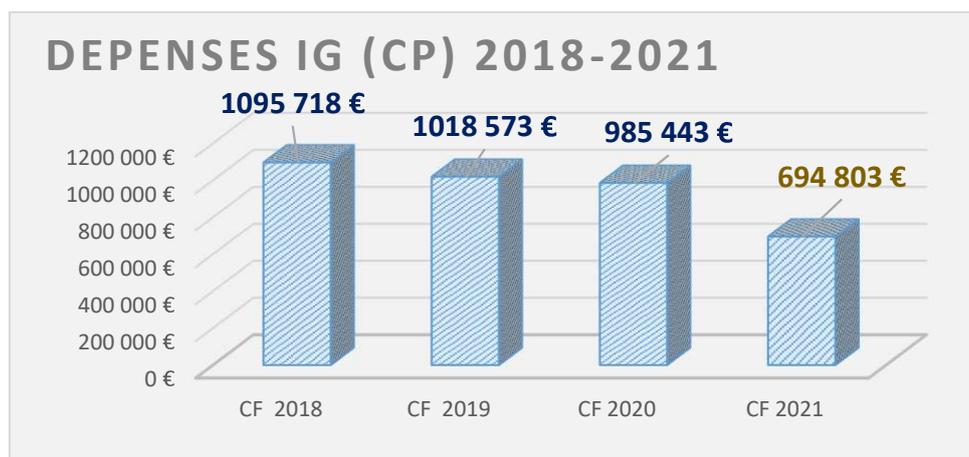
Les crédits de fonctionnement fléchés, dont le niveau avait été revu à la baisse en octobre 2021 (-70 K€) présentent une consommation de 97%, certaines bourses ayant été décaissées tout début janvier 2022, donc sur un autre exercice comptable.



Sur les dépenses d'investissement, la consommation de CP s'élève à 93% (694 K€) pour 750 K€ votés. Pour près de 830 K€ d'AE consommées.

Les opérations liées au PPI ont débouché sur une consommation de 431 K€ (pour 400 K€ prévus), l'ensemble des opérations a été soldé (contrôle d'accès, équipement des salles...) ou le sera tout début 2022.

Sur les investissements hors PPI (263 K€ de CP consommés pour 350 K€ prévus) la très grande majorité des décaissements liés aux opérations informatiques (infrastructures, firewall) a été réalisée. Certaines opérations (comme le tri sélectif) ont été décalés à 2022.



### C - Les recettes encaissées

Les recettes budgétaires s'élèvent à 5 510 409 € en hausse de 1 140 424 € par rapport à 2020. Le taux d'exécution des crédits est de 100 %.

Les principales augmentations sur les recettes entre les deux exercices sont les suivantes :

**Les subventions** (hors DCSP) augmentent de manière générale + 569 528 €

- La dotation pour charge de service public (DCSP) est supérieure à celle reçue en 2020 + 175 549 €
- Les subventions fléchées encaissées relatives au financement des bourses augmentent (+ 421 539 €). Cette augmentation est la conséquence d'un encaissement tardif de la subvention relative aux bourses UFA 2020 ainsi que d'un financement reçu pour les bourses ERASMUS couvrant 2 années scolaires (2021/2022 et 2022/2023).

On enregistre une augmentation du poste « autres financements de l'Etat » (+ 185 037) due au dispositif prépa-talents avec un encaissement de 162 500 € au titre de la subvention 2021.

Enfin, la taxe d'apprentissage diminue légèrement passant de 90 843 € en 2020 à 79 941 € en 2021.

**Sur les ressources propres**, une augmentation significative est également à noter (+ 362 657 €)

L'augmentation des ressources propres s'explique essentiellement par les encaissements consécutifs à la péréquation du concours commun 2021 soit une recette enregistrée de 309 292 €.

Les droits d'inscriptions sont en augmentation par rapport à 2020 (+ 76 500 €)

La formation continue enregistre également une hausse de + 53 578 €.

### D - Le solde budgétaire :

Le solde budgétaire représente la différence entre les recettes encaissées et les dépenses décaissées. Il s'agit d'un solde ayant une incidence sur la trésorerie

Il était de - 732 012 € en 2020, pour atteindre un solde positif à + 95 719 € en 2021.

L'évolution du solde est liée essentiellement à l'augmentation significative des recettes malgré l'augmentation globale des CP (+ 312 693 €).

Si l'on considère le résultat de fonctionnement, lequel prend en compte l'ensemble des dépenses et des charges à payer, le solde budgétaire est positif, alors que le résultat patrimonial est négatif. Ces différences s'expliquent notamment par des encaissements non encore facturés et donc sans impact sur le résultat patrimonial.

## **II. ANALYSE DE LA SOUTENABILITE BUDGETAIRE**

Le décret du 7 novembre 2012 sur la gestion budgétaire et comptable publique introduit de nouvelles notions, telles que les engagements de l'établissement conduits sur les exercices à venir et les notions de trésorerie.

La soutenabilité budgétaire s'apprécie donc au regard des niveaux et pas seulement des variations. L'analyse tend ainsi à démontrer la pérennité à long terme des finances de l'établissement et la faisabilité de ses projets.

### **A – Les autorisations budgétaires et les restes à payer (RAP)**

Les AE 2021 n'ont été consommées qu'à hauteur des engagements fermes constatés, c'est-à-dire certains dans leur montant et dans leur durée.

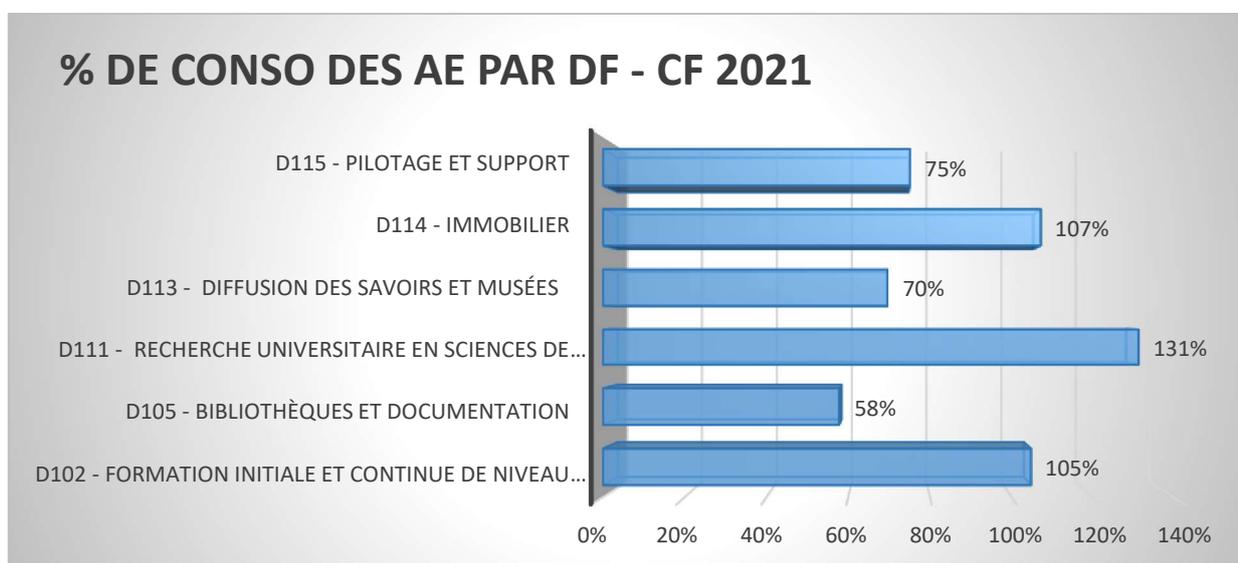
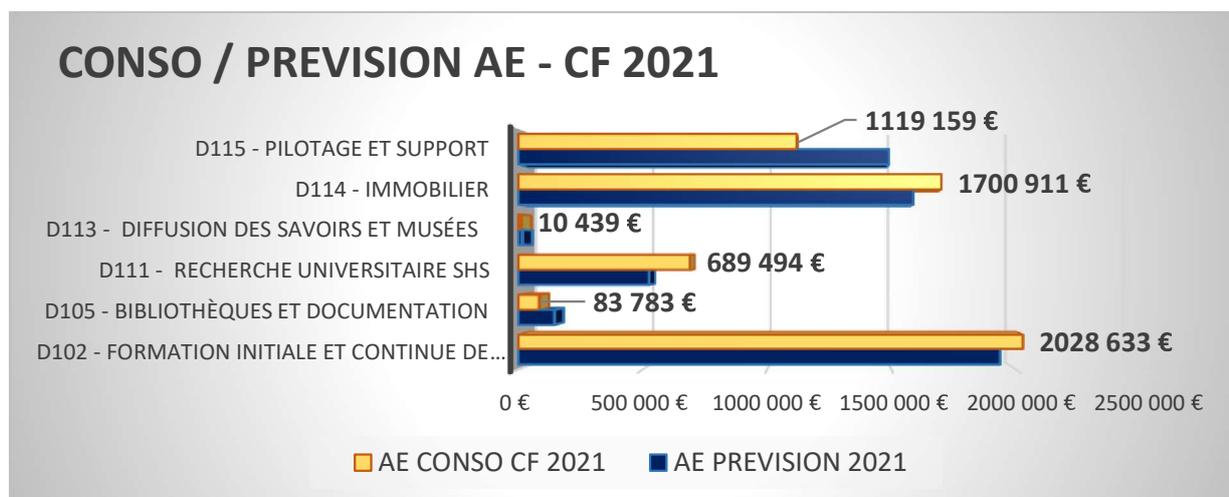
Elles représentent au 31/12/2021 un montant global de 5 703 450 € et se répartissent sur les trois grandes masses financières que sont le personnel (2 608 591 €), le fonctionnement (2 264 186 €) et l'investissement (830 673 €).

La consommation des AE 2021 représente 98% des AE ouvertes au BR 2021. L'écart constaté correspond essentiellement à des dépenses de fonctionnement fléchées (en très légère baisse sur la partie liée aux bourses).

Par domaine fonctionnel, le constat est le suivant :

- ▶ Formation initiale (D102) : le taux d'exécution est de 105 %, la précision était donc légèrement sous-évaluée, l'essentiel des dépenses « habituelles » de masse salariale (corrections d'épreuves, concours commun ...) et de fonctionnement (locations et événements – CC1A, remise des diplômes ...) ont été réalisées en 2021, contrairement à 2020 ;
- ▶ Documentation (D105) : le réalisé est inférieur aux prévisions (58%), en cause une baisse des dépenses essentiellement en masse salariale et l'absence du recrutement prévu en 2021 ;
- ▶ Culture (D113) : doté d'un budget (exclusivement de crédits de fonctionnement) de 15 K€ le réalisé est de 70%, beaucoup d'annulation d'événements et de projets avec les étudiants contribuent à cette sous consommation ;

- ▶ Recherche (D111) : on notera une surconsommation (131%) principalement générée par la structuration du laboratoire MESOPOLHIS qui a consommé l'essentiel des crédits et les prolongations de contractuels doctorants et ATER jusqu'à l'été 2021 dans le cadre de la crise sanitaire ;
- ▶ Dépenses « immobilières » (D114) au sein desquelles sont intégrés au-delà des dépenses liées aux travaux, les coûts de maintenance, entretien, logistique... l'exécution générale se situe en légère surconsommation, 107% de l'enveloppe ;
- ▶ Dépenses « pilotage » (D115) : elles intègrent l'ensemble des dépenses liées aux missions supports / soutiens (numérique, juridique, relations extérieures...), le taux de réalisation est de 75%.



Les restes à payer (RAP) et restes à engager (RAE), détaillés dans le tableau n°8 et 9 de la liasse budgétaire, se décomposent en deux parties.

La première, liée aux contrats de recherche, fait apparaître un RAP de 30 K€ sur l'ensemble des contrats de recherche. Néanmoins, ce chiffre correspond à un calcul purement comptable, certains

contrats sont en sous consommation importante sans que cela induise une consommation future. A titre d'exemple les contrats A\*MIDEX sont clôturés depuis juin 2021.

La seconde, sur la partie immobilière, est plus significative, les RAP sur les opérations du PPI sont évalués à 385 K€ et se reporteront en partie sur l'exercice 2022.

Le budget initial 2022 intègre une enveloppe de 978 K€ de CP sur la partie PPI couvrant donc les RAP 2021.

## **B – L'équilibre financier**

L'équilibre financier mesure la part de la trésorerie disponible en vue de financer le solde budgétaire de l'établissement.

En 2021, le solde budgétaire est positif, (+ 95 719 € contre – 732 012 € en 2020), ce montant vient augmenter la trésorerie disponible. Celle-ci s'élève ainsi au 31 décembre 2021 à 2 112 535 €.

Le solde budgétaire de l'établissement est rarement positif, la politique d'investissement votée par le Conseil d'Administration en 2016 conduisant à des dépenses importantes chaque année.

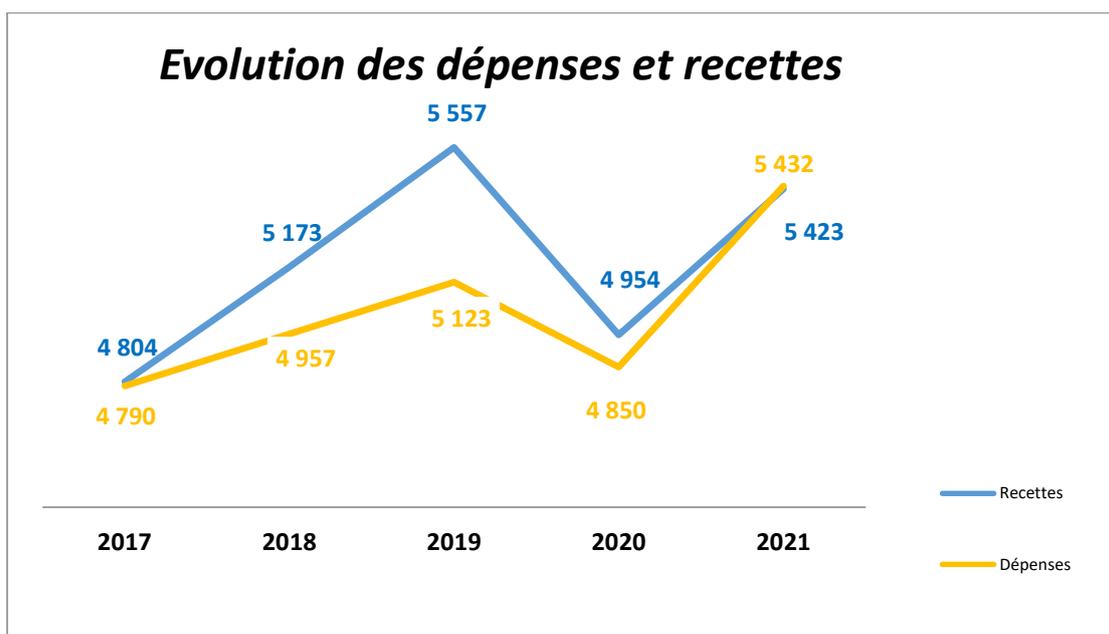
En 2021, le montant des dépenses d'investissement est plus faible que les années antérieures (694 K€ contre près d'1M€ en 2020) et les recettes 2021 très supérieures à celle 2020 (5,5 M€ contre 4,3 M€).

## **III. L'ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT ET DU BILAN**

Cette analyse financière repose principalement sur deux documents comptables obligatoires, le compte de résultat qui va retracer l'ensemble des produits et des charges de l'institut durant l'exercice comptable (année civile) et le bilan qui va donner une photographie de situation du patrimoine de l'institut au 31 décembre de l'année.

### **A- Le compte de résultat et son évolution**

En 2021 les dépenses repartent à la hausse et dépassent le niveau de 2019. Les recettes progressent aussi sans retrouver le niveau de 2019.



## a. L'analyse de l'évolution des recettes

COMPTE	INTITULE	2017	2018	2019	2020	2021	VARIATION 2020/2021 en €	VARIATION 2020/2021 en %	VARIATION 2017/2021 en €
70	Ventes produits fabriqués, prestations de service, marchandises	1 571 992	1 799 143	1 823 957	1 539 917	1 925 218	385 301	25%	353 226
74	Subvention d'exploitation et taxe d'apprentissage	2 788 527	2 812 444	3 109 417	2 967 035	3 075 395	108 361	4%	286 868
75	Autres produits de gestion courante (Hors P.I.)	37 635	87 961	112 708	132 841	117 780	- 15 061	-11%	80 145
76	Produits financiers	256	0	167	0	0	-	0%	- 256
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	-	0%	-
78	Quote part reprise au résultat financement actif	405 101	473 528	510 255	314 130	304 606	- 9 524	-3%	- 100 495
	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 803 511</b>	<b>5 173 076</b>	<b>5 556 505</b>	<b>4 953 923</b>	<b>5 423 000</b>	<b>469 076</b>	<b>9%</b>	<b>619 489</b>

**Les recettes sont en progression de 9% soit + 469 076€ en valeur absolue , mais reste en deçà de 2019**

Elle s'explique par :

Une augmentation des ventes de produits, et prestations de service de 385 K€ par rapport à 2020 et qui reviennent au niveau de 2019 (encaissements consécutifs à la péréquation du concours commun)

Une augmentation globale des subventions (Chapitre 74) de 108 K€ dont 2 postes sont à souligner :

- + 175 K€ pour la subvention de service public
- - 61 K€ pour les subventions des autres organismes dont l'Europe.

Une baisse des autres produits de 15 K€ .

Une stabilisation de la cote part de reprise au résultat de financement de l'actif avec une quasi absence de reprise sur provision

## b. L'analyse de l'évolution des dépenses

COMPTE	INTITULE	2017	2018	2019	2020	2021	VARIATION 2020/2021	VARIATION 2020/2021 %
60	ACHATS ET VARIATIONS DE STOCK (Electricité, eau, gaz, carburant, pé	175 390	163 642	155 330	197 275	189 385	-4,00%	- 7 890
61	SERVICES EXTERIEURS ( Assurances, acquisitions d'ouvrages, locations n	252 524	302 436	316 942	341 932	419 065	22,56%	77 133
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS (Frais de télécom, honoraires, contrats	900 804	1 044 701	1 006 667	839 106	992 220	18,25%	153 114
63	IMPOTS ET TAXES	3 656	3 904	0	0	0	0,00%	-
64	CHARGES DE PERSONNEL ( dont Taxes sur le transport et Cotisations FN	2 271 262	2 176 792	2 252 895	2 449 234	2 599 739	6,14%	150 504
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	400 214	531 296	727 227	400 306	518 329	29,48%	118 023
66	CHARGES FINANCIERES	0	0	1 067	2	0	0,00%	- 2
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	786 366	734 536	663 057	622 449	713 362	14,61%	90 913
6	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 790 216	4 957 307	5 123 186	4 850 304	5 432 100	12,00%	581 795

Les dépenses de fonctionnement progressent de 12% soit + 581 795 € en valeur absolue. Elles dépassent également les dépenses de 2019 à + 308 k€

**Voici les principales évolutions (non exhaustif) :**

Une légère baisse des achats à – 7 k€

- Les fluides sont en légère augmentation + 5 K€ mais les petits équipements sont en baisse de -13 K€ après la forte augmentation de 2020 due à la pandémie.

Une augmentation des services extérieurs de 77 K€

- Une stabilité des locations mais une forte augmentation du poste entretien maintenance (+42 K€) et du poste étude et recherche (+ 61 K€).

Une augmentation des autres services extérieurs + 153 K€

- Une reprise des frais de mission (+ 25 K€) mais qui restent largement en deçà de l'année 2019
- Une progression des frais de formation continue + 28 K€
- Une progression des frais de nettoyage et d'entretien + 64 K€
- Une progression du gardiennage + 46 K€

Une augmentation des charges de personnels de + 150 k€

Les crédits de personnels ont été impactés par trois évènements principaux sur l'exercice 2021.

D'abord, sur la « reprise » du processus global d'admission, la tenue en 2021 du concours (contrairement à 2020) et l'augmentation significative du nombre de candidats au concours commun qui, s'ils génèrent plus de recettes, entraînent également plus de corrections et donc de dépenses.

Ensuite, les modifications des modalités d'évaluation (report du dépôt des mémoires, rapports de stage et soutenance, passage du Grand Oral...) ont également décalé dans le temps certains décaissements à début 2021 au lieu de 2020.

Enfin, les décisions prises pendant la période de confinement et de dé-confinement ont conduit à prolonger certains contrats, principalement ceux liés à des dispositifs fléchés (contractuels doctorants).

L'établissement avait choisi de ne pas interrompre les engagements pendant le confinement.

Une augmentation des charges de gestion courante de + 118 K€

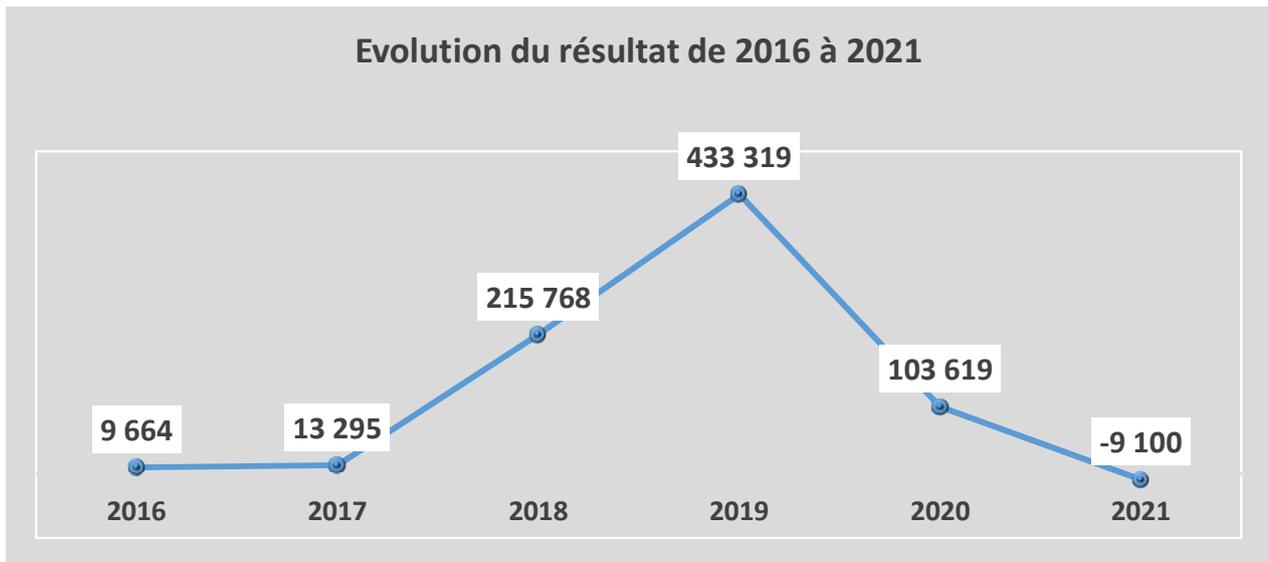
- + 73 K€ pour les bourses
- + 43 K€ pour les subventions et charges spécifiques

Une augmentation des dotations aux amortissements et provisions de 90 K€

- Une augmentation des amortissements de 67 K€ consécutive à l'augmentation des investissements des années précédentes.

c. Le résultat de fonctionnement

Le résultat de l'exercice 2021 est donc légèrement négatif, à **- 9 100 €**, ce qui est une situation exceptionnelle pour l'établissement.



## B- La capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement (CAF) correspond au surplus des ressources générées par les opérations de gestion courante de l'établissement afin de couvrir ses besoins financiers.

Elle mesure ainsi sa capacité à financer les investissements.

Elle représente donc l'excédent de ressources sur les dépenses dégagé par l'activité de l'établissement et peut donc s'analyser comme sa ressource durable.

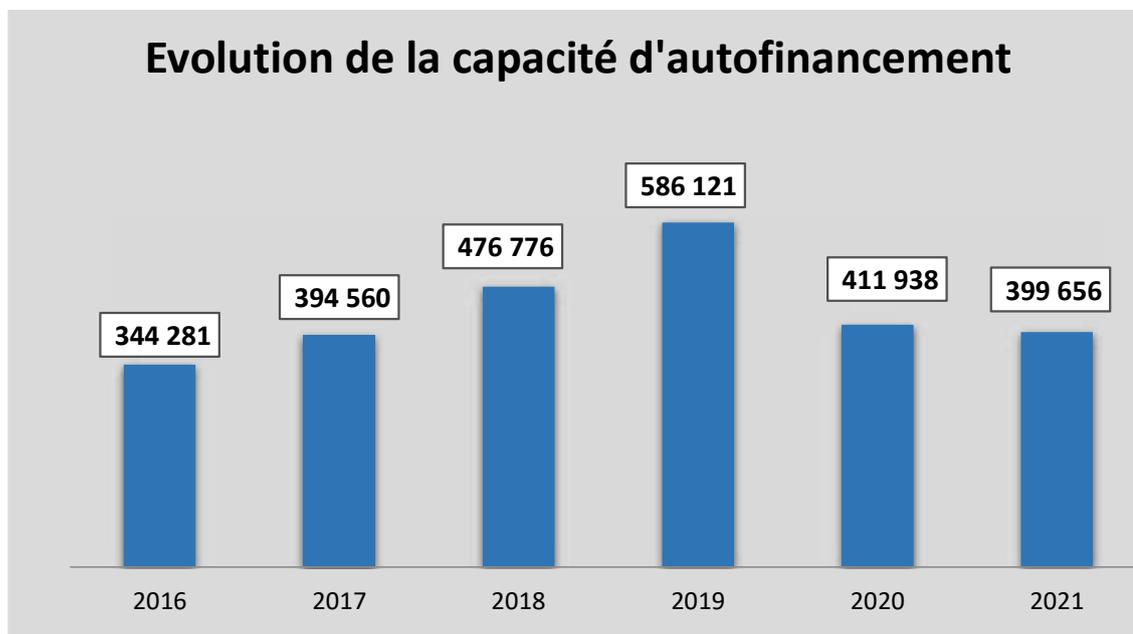
**La capacité d'autofinancement 2021 s'élève à + 399 657 €.**

Si elle diminue de 12 K€, cette baisse est moins importante que celle du résultat. Elle est atténuée par une moindre reprise sur provisions.

### *Calcul de la capacité d'autofinancement et son évolution*

La CAF accuse une baisse moins importante que celle du résultat de l'exercice avec l'impact de l'augmentation de la dotation aux amortissements

Calcul de la CAF	2019	2020	2021	Evolution
RESULTAT	433 319	103 619	- 9 100	- 112 719
Dotations aux amortissements	663 057	622 449	713 362	90 913
Neutralisation	- 253 294	- 253 294	- 304 606	- 51 311
Reprise sur provisions	- 256 961	- 60 836	-	60 836
<b>CAF</b>	<b>586 121</b>	<b>411 938</b>	<b>399 657</b>	- 12 282



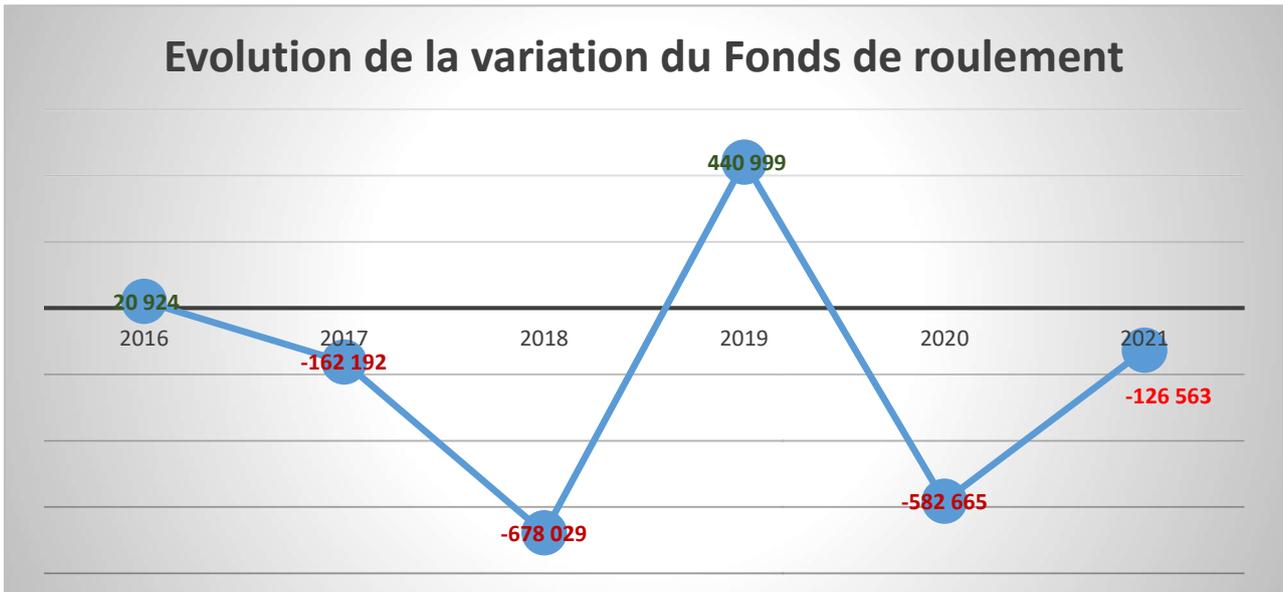
## C- L'Analyse du bilan

### a. La variation du fonds de roulement de l'exercice

EMPLOIS	CF 2020	CF 2021	RESSOURCES	CF 2020	CF 2021
Insuffisance d'autofinancement*			Capacité d'autofinancement*	411 938	399 656
Investissements	994 603	696 722	Financement de l'actif		170 503
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Dépréciation comptes clients et report à nouveau			Dépréciation comptes clients et report à nouveau		
<b>TOTAL DES EMPLOIS (5)</b>	<b>994 603</b>	<b>696 722</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES (6)</b>	<b>411 938</b>	<b>570 159</b>
<b>APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)</b>			<b>PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (6)</b>	<b>582 665</b>	<b>126 563</b>

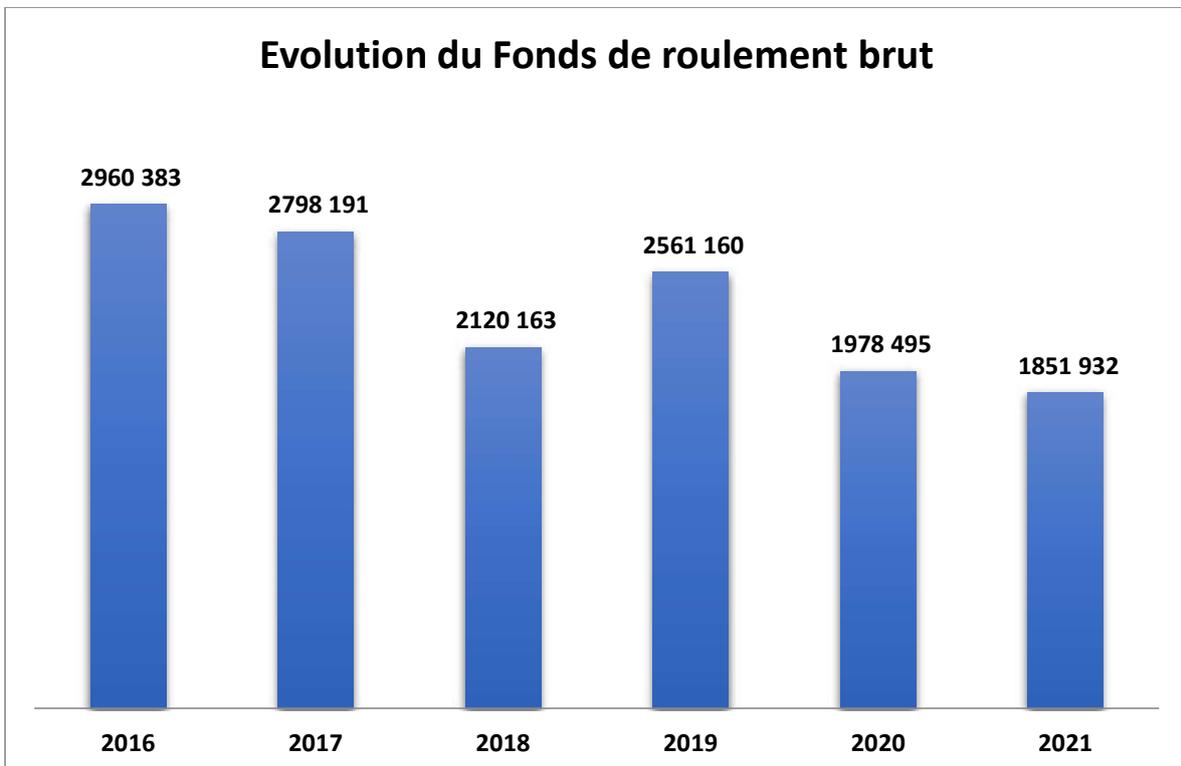
Les investissements 2021 se sont élevés à 696 K€, en deçà de la prévision (750 K€) budgétaire mais aussi des investissements de 2020. les explications ont été apporté plus haut sur la partie budgétaire.

Les subventions d'investissement obtenues en 2021 pour 170 K€ qui viennent s'ajouter à la capacité d'autofinancement de 399 K€ permettent à l'établissement de financer ses investissements à hauteur de 81%. Le prélèvement sur le fonds de roulement est donc limité à 126 K€.



b. Le Fonds de roulement

Le fonds de roulement représente une marge de sécurité financière. C'est l'excédent des ressources de long terme par rapport à l'actif immobilisé. Il constitue l'épargne nette dégagée par l'établissement au cours des différents exercices. Son évolution est la suivante :



**Le fonds de roulement atteint le montant cumulé de 1 851 932 €.**

La baisse du fonds de roulement s'explique par la volonté de l'établissement d'investir dans la rénovation de son patrimoine et du plan pluri annuel d'investissement.

## c. Le besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement est calculé par différence entre les créances et les dettes de l'établissement.

Pour l'IEP le besoin en fonds de roulement est négatif, cela indique que l'établissement assure ses besoins de financement à court terme résultant des décalages des flux de trésorerie liés à l'activité opérationnelle. Il n'a pas besoin de mobiliser une partie de son fonds de roulement pour financer son activité.

	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
<b>INTITULE DU COMPTE</b>	<b>bilan de sortie</b>	<b>bilan de sortie</b>	<b>bilan de sortie</b>	<b>bilan de sortie</b>
<b>Stocks</b>	9 463	8 794	9 721	19 582
<b>Fournisseurs</b>	-64 662	-34 094	-40 076	-52 648
<b>Clients</b>	234 257	-114 125	-147 435	-68 995
<b>Personnel</b>	0	1 200	0	1 350
<b>Organismes sociaux</b>	0	0	0	-1 960
<b>Etat et Collectivités publiques</b>	144 705	262 703	258 355	195 658
<b>Débiteurs et créditeurs divers</b>	10 051	-28 174	-145 790	-130 926
<b>Comptes transitoires ou d'attente</b>	-19 549	-18 386	-15 508	-624
<b>Comptes de régularisation</b>	-992 955	-267 717	-68 403	-187 545
<b>Dépréciation des comptes de tiers</b>	-146 961	-6 836	-11 417	-34 496
<b>TOTAL</b>	<b>-825 651</b>	<b>-196 635</b>	<b>-160 553</b>	<b>-260 604</b>

Le besoin de fond de roulement 2021 s'élève donc à - 260 K€, en baisse de 100 k€

Ces évolutions sont consécutives à :

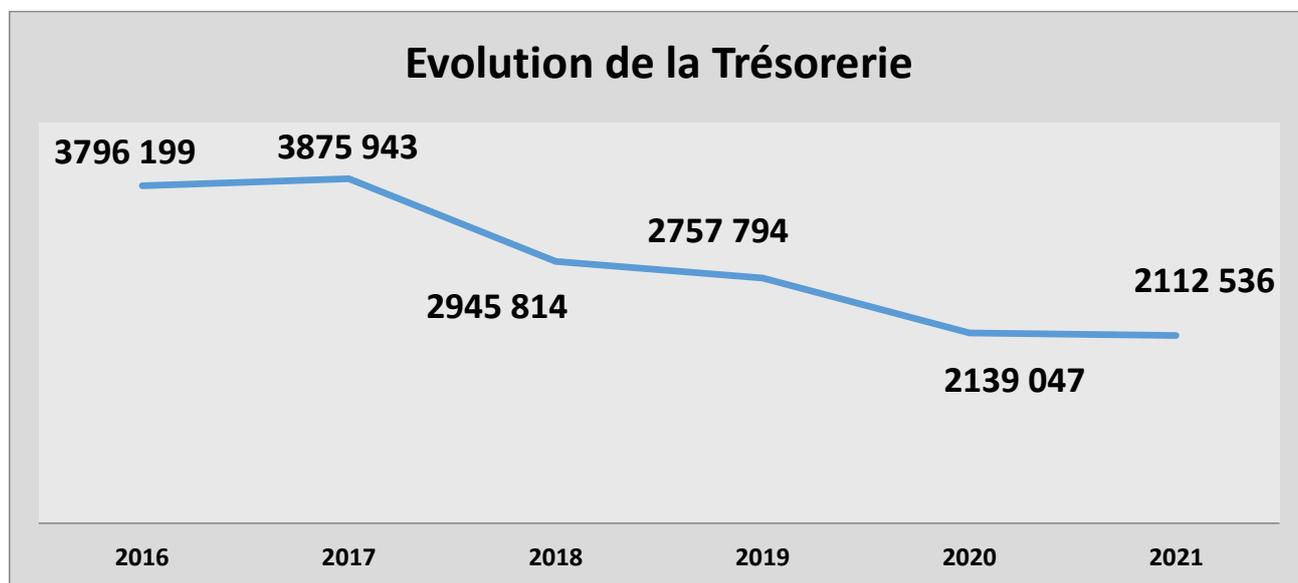
- Une quasi stabilité des dettes fournisseurs à - 52 K€
- Des avances clients supérieures aux créances à recouvrer mais en baisse à - 69 K€
- Des subventions à recevoir pour 195 K€
- Des charges à payer stables à - 130 K€
- Des produits constatés d'avances en forte augmentation à - 187 K€

Il abonde donc la trésorerie de l'établissement.

## C – LA TRESORERIE

La trésorerie constitue l'ensemble des sommes disponibles en caisse ou sur le compte « dépôts de fonds ».

Au 31 décembre 2021, les disponibilités s'élèvent à 2 112 536 €.



Le montant de la trésorerie s'obtient également par différence entre le fonds de roulement et le besoin de fonds de roulement.

	2018	2019	2020	2021
Trésorerie	2 945 814	2 757 794	2 139 047	2 112 536
fonds de roulement	2 120 163	2 561 160	1 978 495	1 851 932
Besoin de fonds de roulement	- 825 651	- 196 635	- 160 553	-260 604

La baisse continue de la trésorerie de l'établissement depuis 2017 s'explique essentiellement par la baisse fonds de roulement dû aux investissements.

**Elle reste cependant à un niveau tout à fait correct.**

## ANNEXE : ELEMENTS RELATIFS AU TITRE 2 ETAT - PLAFOND D'EMPLOIS / CREDITS DE MASSE SALARIALE.

Depuis l'exercice 2020, la gestion du titre 2, c'est-à-dire le budget « Etat » de l'établissement, permettant le recrutement de personnels titulaires fait l'objet d'un suivi spécifique.

Le respect des deux plafonds conduit l'établissement à gérer et suivre la masse salariale Etat, sur laquelle les impacts sont nombreux, sur le modèle d'un établissement bénéficiant des responsabilités et compétences élargies (RCE) : recrutements de personnels titulaires lors des campagnes d'emplois, départs en retraite, revalorisations indemnitaires, glissement vieillesse technicité (GVT)...

Un bémol à cette gestion plus autonome réside néanmoins dans une notification (très) tardive (octobre 2021 pour l'exercice 2021, rien à ce jour pour 2022) et des bases de calcul de l'enveloppe qui ne sont ni discutées ni communiquées.

Pour l'exercice 2021 l'établissement a respecté les deux plafonds communiqués.

### - La consommation des crédits T2

La consommation de crédits de masse salariale T2 au titre de l'exercice 2021 est de 98,45% des crédits dédiés.

On note une légère sur consommation sur la partie « CAS Pensions » (les cotisations retraite des personnels titulaires), l'enveloppe allouée étant inférieure au besoin.

Le reste des crédits est en « sous consommation », 96%, l'établissement a tenu compte de sa surconsommation sur le CAS Pensions et limité ses autres dépenses.

	MS 31/12/2021	% conso
<b>Consommation au 31/12/2021</b>	<b>6 138 410,66 €</b>	98,45%
<b>Enveloppe 2021 T2 allouée (rectif 10/2021)</b>	<b>6 235 070,00 €</b>	
<i>Dont crédits CAS Pensions</i>	1 948 000,00 €	103,96%
<i>Solde crédits CAS Pensions</i>	-77 065,99 €	
<i>Dont crédits HCAS Pensions</i>	4 287 070,00 €	95,95%
<i>Solde crédits HCAS Pensions</i>	173 725,33 €	
Solde global au 31/12/2021	96 659,34 €	

### - La consommation des emplois

Plafond 2021 en ETPT : 84 ETPT

Réalisé 2021 : 78 ETPT

On signalera, comme l'an passé, que la consommation du plafond d'emplois n'est, dans les faits, pas possible, considérant l'enveloppe de crédits associés. Ainsi, si l'établissement souhaitait pourvoir les

84 emplois il lui faudrait augmenter d'environ 350K€ ses dépenses, au vue du niveau de consommation des crédits T2 cela conduirait à un dépassement significatif.

En termes de méthodologie, une évolution a eu lieu, les services de la DGFIP ayant sollicité la prévision 2022 de l'établissement afin d'en mesurer la cohérence avec l'enveloppe prévue par leurs services. Néanmoins, aucun chiffre n'a été communiqué à cette date permettant un travail en amont plus développé.